

## Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

---

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **le lundi 8 avril 2019**, à la salle de conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 18 h.

Sont présents, le Maire, Jacques Marcoux, les Conseillers André Ducharme, Edward Mierzwinski, Francis Marcoux, Michael Laplume, Bruno Côté et Jason Ball. Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation en bonne et de la forme.

La séance est présidée par le Maire Jacques Marcoux. Le Directeur général secrétaire-trésorier, Martin Maltais, agit comme secrétaire d'assemblée. 13 citoyens assistent à l'assemblée.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES**

Le Maire, Jacques Marcoux, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019 04 28

Il est proposé par Francis Marcoux  
et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

#### **ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire 8 avril 2019 à 18 heures**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions
4. Suivi de l'événement avec les trois chiens;
5. Deuxième période de questions;
6. Fermeture de l'assemblée.

### **3- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019 04 29

### **4- SUIVI DE L'ÉVÉNEMENT AVEC LES TROIS CHIENS**

**CONSIDÉRANT QU'**une attaque sauvage par 3 chiens a eu lieu envers l'une de nos citoyennes, grièvement blessée, le vendredi 29 mars sur le chemin de l'Aéroport;

**CONSIDÉRANT QUE** les 3 chiens ont été pris en charge par la Société protectrice des animaux de l'Estrie le 31 mars;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société protectrice des animaux de l'Estrie a conclu que, selon le comportement observé, les 3 chiens représentent un risque allant de sérieux à mortel;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire, M. Allen Barnes, en respect de l'équité procédurale, a été invité à se faire entendre par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut demander l'euthanasie de chiens dangereux, selon l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par Bruno Côté  
et résolu que

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Potton, compte tenu du rapport d'évaluation et de la gravité de la situation, consent à ordonner l'euthanasie des 3 chiens et à acquitter les frais inhérents au dossier.

**ADOPTÉE.**

**5- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michael Laplume et résolu que la séance soit levée à 18h50.

Le tout respectueusement soumis,

---

Jacques Marcoux  
Maire

---

Martin Maltais  
Directeur général secrétaire-trésorier

*Je, Jacques Marcoux, Maire de la Municipalité du Canton de Pottton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*